



## LE CONTRAT A.M.M.A.C.\*

**Assistance & Maintenance**

**Matériel et Logiciel, Bureautique et Réseaux**



*Vous allez gagner un temps précieux...*

### Comment bénéficier de ce service ?

Il s'agit de souscrire des heures d'assistance via un contrat A.M.M.A.C. : 5h, 10h ou 15h.

### Quand accéder au service ?

Le service est accessible par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au jeudi et de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi, sauf jours fériés.

### Quel est le mode de fonctionnement ?

Le numéro de contrat doit être signalé par l'utilisateur à chaque appel.

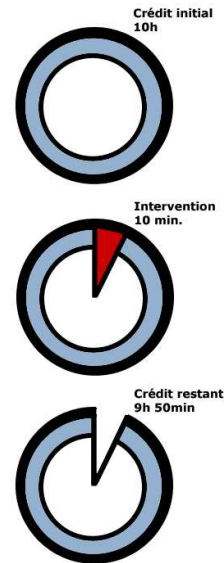
Un document récapitulant les dates d'interventions, le temps décompté et le crédit restant vous sera envoyé régulièrement.

Les matériels et logiciels concernés par ce contrat sont ceux listés dans l'annexe au contrat, selon inventaire réalisé par Advance.

Lors d'une intervention sur site, seul le temps d'intervention est déduit du contrat A.M.M.A.C., le déplacement fait l'objet d'une facturation séparée.

### Avantages :

- ✓ Diversité des modes d'interventions possibles, pour une plus grande réactivité : intervention par téléphone, télémaintenance\*\*, atelier ou sur site.
- ✓ Lors de chaque intervention, le temps passé est décompté par 5 minutes: vous ne payez que votre consommation effective.
- ✓ Crédit d'heures utilisable sur une durée de 24 mois.
- ✓ Pas de tacite reconduction, vous souscrivez un nouveau crédit d'heure si vous êtes satisfait.



Plus d'info ?

Contactez-nous

**☎ 02 41 36 81 81**

fax **02 41 48 78 48** - mail [contact@advance-info.fr](mailto:contact@advance-info.fr)

\* A.M.M.A.C. : Assistance et Maintenance Matériels et Applicatifs par Crédit d'heures

\*\* L'équipement matériel et logiciel lié à la télémaintenance n'est pas compris dans le contrat.